

# VILLE DE ROYAN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL  
28 JUIN 2006

### PRESENTS

**M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints,**

**Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers.**

### ETAIENT REPRESENTES

**M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU**

**M. MOST représenté par M. LE GUEUT**

**Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN**

**M. FAVRE représenté par Mme PELTIER**

**Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET**

**M. MERLE représenté par Mme JOLY**

### ABSENT-EXCUSE

**M. GUIARD**

\*\*\*\*\*

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme TURPIN, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Mai 2006,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### D E C I D E

- d'attribuer à la voie du lotissement Maine Baguet en limite avec la commune de St Sulpice de Royan et raccordée à la rue Laennec la dénomination "impasse Dupuytren",
- d'attribuer à la voie raccordée sur l'allée de la Lasse la dénomination "impasse du Canot".

\*\*\*\*\*

- de fixer à 147 980,00 €(Cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt euros) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2005/2006 aux classes sous contrat d'association de l'Ecole Ste Marie/St Jean Bapstiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2006 (diminuée de 61 594 €déjà versés selon la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2006).

\*\*\*\*\*

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Royan, la Régie du Port de Royan, l'Association Les Régates de Royan et la société Editions Larivière, pour l'organisation d'une étape du Tour de France à la Voile les 16, 17 et 18 juillet 2006.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer la convention à intervenir
- d'imputer la dépense correspondante, soit 25 000 €HT, sur le budget de l'année en cours

\*\*\*\*\*

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. DREVELLE Georges et de Madame DREVELLE Madeleine, du terrain cadastré section CI N° 837 pour une surface de 187 m<sup>2</sup>, selon le plan de division, au lieudit « Derrière le Pont », moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 5 610,00 €(CINQ MILLE SIX CENT DIX EUROS HORS TAXES).
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître CAILLAUD Philippe, 8 rue Jules Ravet, 17600 SAUJON, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours.

\*\*\*\*\*

- d'abroger sa délibération n° 05.041 du 29 mars 2005 en tant qu'elle cédait à la SARL ALARMES CHARENTAISES une parcelle de terrain cadastrée section CI N° 582p,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI IMMO TECH, représentée par M. OUARRADI Youssef, le terrain cadastré section CI n° 836, d'une superficie de 362 m<sup>2</sup> après division au lieudit « Derrière le Pont », moyennant le prix de Trente euros (30 euros) hors taxes le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 10 860 euros (DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS HORS TAXES).
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître GILBERT, 1 boulevard de Cordouan, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir les terrains cadastrés section BX n° 286, 287 et 288 sis lieu-dit « Le Rivalent Nord » auprès de l'Etat au prix arrondi de 12 865 €

- d'autoriser Monsieur le maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique qui sera rédigé sous la forme administrative.

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le bail emphytéotique, rédigé en la forme administrative, à intervenir entre la Ville de Royan et la SEMIS ainsi que la convention de démolition/reconstruction relative à la création de soixante logements locatifs sociaux, lieu-dit la Cité Blanche à Royan,

- de s'engager à garantir les emprunts souscrits par la SEMIS pour cette opération,

- de verser une contribution financière à hauteur de 300 000 € à la SEMIS pour cette opération,

- d'exonérer de la Taxe Locale d'Equipement les logements sociaux bénéficiant d'u financement aidé par l'Etat.

\*\*\*\*\*

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin PICOLO conformément à sa demande.

\*\*\*\*\*

- de modifier les crédits de l'exercice 2006 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
6574.0241	<b><u>SUBVENTIONS – FESTIVITES</u></b>	<b><u>+ 12 200,00</u></b>	
6574.30	<b><u>SUBVENTION CULTURELLE</u></b>	<b><u>+ 8 000,00</u></b>	
6574.40	<b><u>SUBVENTIONS SPORTIVES</u></b>	<b><u>+ 85 253,35</u></b>	
678.900	<b><u>INDEMNITES JARDINS DU MONDE</u></b>	<b><u>+ 195 459,00</u></b>	
022.01	<b><u>DEPENSES IMPREVUES</u></b>	<b><u>- 127 185,00</u></b>	

64192.01	<b><u>REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES</u></b>		<b><u>+ 45 177,35</u></b>
74127.01	<b><u>DOTATION NATIONALE PEREQUATION</u></b>		<b><u>+ 88 550,00</u></b>
7788.01	<b><u>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>		<b><u>+ 40 000,00</u></b>
		<b>+ 173 727,35</b>	<b>+ 173 727,35</b>

\*\*\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes :

<b><u>Article 6574 – Fonction 0241</u></b>	<b><u>12 200,00</u></b>
○ DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	
<b><u>Article 6574 – Fonction 30</u></b>	<b><u>8 000,00</u></b>
○ COMITE DUGUA DE MONS DE ROYAN	
<b><u>Article 6574 – Fonction 40</u></b>	<b><u>85 253,35</u></b>
○ TRIATH CLUB ROYANNAIS	7 000,00
○ ROC TENNIS	22 867,35
○ REGATES DE ROYAN	48 786,00
○ ROC PELOTE BASQUE	6 600,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>105 453,35</b>

- d'imputer les dépenses correspondantes au Budget de l'exercice 2006.

\*\*\*\*\*

- de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt d'un montant de 14 754 667,80 € pour refinancer une partie de sa dette à la date du 1<sup>er</sup> Août 2006 en refinancement des capitaux restant dus des contrats de prêts N°MON209196EUR001, N°MON234204EUR001, N°MPH192734EUR001, N°MPH192734EUR002 et N°MPH192734EUR003.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat de prêt et l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

\*\*\*\*\*

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « LES REGATES DE ROYAN »
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

\*\*\*\*\*

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération telle que proposée.

\*\*\*\*\*

- de solliciter de Monsieur le Préfet le renouvellement du classement de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN en catégorie trois étoiles.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le programme technique détaillé relatif à la réhabilitation du Palais des Congrès, ainsi que toutes les pièces qui le composent,
- d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de toutes collectivités ou organismes susceptibles de participer au financement de l'opération.

\*\*\*\*\*

- d'approuver les projets de réalisation des travaux de défense contre la mer suivants :
  - Renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 41 806,02 €H.T., soit 50 000 €TTC,
  - Renforcement par rejointement d'un mur en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 26 755,85 €H.T., soit 32 000 €TTC,
  - Purges des falaises du Fort de Chay, pour un montant de 5 016,72 €H.T., soit 6 000 €TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les projets de convention entre le département de la Charente-Maritime et la Ville de ROYAN et tous documents afférents à ces opérations,
- de s'engager à participer à raison de 30% du montant HT de ces opérations. Cet engagement correspond aux participations financières de la ville suivantes :

- Renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé à Foncillon ..... 12 541,81 €
  - Renforcement par rejointement d'un mur en maçonnerie situé à Foncillon ..... 8 026,76 €
  - Purges des falaises du Fort de Chay ..... 1 505,00 €
- Ces sommes seront versées à réception des demandes du département

- de s'engager à participer au prorata, suivant le pourcentage énoncé ci-dessus, à toute ré-estimation des opérations rendues nécessaires par l'évolution des projets ou par les circonstances économiques.

- d'inscrire et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits défense contre la mer au budget de la commune.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'avenue Emile Zola, dans sa partie située entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue St François,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention,

- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de la Région et de l'Etat pour l'installation d'équipements accessibles aux handicapés sur les sites touristiques de la plage de la Grande Conche et du Marché Central.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2005.

\*\*\*\*\*

### **PREND ACTE DE LA COMMUNICATION**

- des rapports produits par la Compagnie des Eaux de Royan pour l'exercice 2005, la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2004/2005 et la Société d'Economie Mixte Locale des Jardins du Monde pour l'exercice 2005.

\*\*\*\*\*

**DECIDE**

- d'approuver la création d'un parc de stationnement payant aux abords immédiats du marché central toute l'année.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le protocole d'accord à intervenir entre la Ville et la SAEML JARDINS DU MONDE, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer,

- d'approuver toutes procédures contentieuses utiles en référé, et/ou au fond, devant toutes les juridictions utiles, à l'encontre de tous les intervenants concernés par la réalisation du projet dénommé parc "Jardins du Monde" et susceptibles de voir leur responsabilité engagée au titre des erreurs, désordres, malfaçons, non-conformité, inachèvement, etc ... et permettant leurs réparations et/ou leur remise en état à l'identique, ainsi que l'indemnisation de tous les préjudices subis.

\*\*\*\*\*

- d'attribuer les subventions à caractère social suivantes :

○ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACTION EDUCATIVE	150,00
○ ASSOCIATION VALENTIN HAUY	800,00
○ ASSOCIATION FRANCE COULET	2 500,00
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 800,00
○ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 800,00
○ SECTION DE ROYAN DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	150,00
○ ASSOCIATION DES HANDICAPES DU PAYS ROYANNAIS	650,00
○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA COTE DE BEAUTE	1 100,00
○ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	18 000,00
○ ROYAN SOLIDARITE	1 800,00
○ ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS ROYANNAIS	1 800,00
○ ALZHEIMER CHARENTE MARITIME	500,00
○ SECTION LOCALE DE ROYAN DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS PATRIOTES	305,00
○ ANCIENS COMBATTANTS ET POILUS D'ORIENT DES T.O.E & D'A.F.N	100,00
○ DECORES DU TRAVAIL DE ROYAN COTE DE BEAUTE	250,00
○ DE FIL EN AIGUILLE	100,00
○ AMICALE DES LOCATAIRES HLM DE ROYAN	250,00
○ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE	250,00
○ ASSOCIATION SOURIRE ANGKOR	300,00
○ LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DU PAYS ROYANNAIS	200,00
○ SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER ROYAN ET COTE DE BEAUTE	1 000,00

<b>TOTAL .....</b>	<b>33 805,00</b>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

\*\*\*\*\*

- d'attribuer les subventions à caractère sportif suivantes :

○ AROC RIDERS	300,00
○ ROC BOXE	300,00
○ COTE DE BEAUTE CYCLISME	200,00
○ ROC CYCLO	100,00
○ ROC HALTEROPHILIE	1 000,00
○ HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	300,00
○ SQUASH CLUB ROYANNAIS	1 000,00
○ ENTENTE ROYAN OCEAN.ST SULPICE/CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	300,00
○ ROYAN VTT RANDO	200,00
○ VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	5 000,00
○ BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	1 000,00
○ ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	1 000,00
○ ROYAN SAUJON RUGBY	1 000,00
○ ROC BASKET	200,00
○ ROC NATATION	200,00
○ ROC PELOTE BASQUE	2 000,00
○ ROC GOLF	1 500,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>15 600,00</b>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le Compte Administratif 2005 arrêté par le Maire qui s'établit comme suit :

**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>RECETTES D'ORDRE</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Budget Principal	21 253 220,13	360 916,55	18 016 992,79	1 951 557,66
Budget Annexe CAMPING	1 065,64	-	-	-
Budget Annexe EAU POTABLE	41 133,57	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 295 419,34</b>	<b>360 916,55</b>	<b>18 016 992,79</b>	<b>1 951 557,66</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Budget Principal	26 797 592,09	1 950 557,66	37 258 089,97	359 916,55
Budget Annexe CAMPING	72 824,72	-	89 738,95	-
Budget Annexe EAU POTABLE	-	-	150 000,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 870 416,81</b>	<b>1 950 557,66</b>	<b>37 497 828,92</b>	<b>359 916,55</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 165 836,15</b>	<b>2 311 474,21</b>	<b>55 514 821,71</b>	<b>2 311 474,21</b>
<b>RESULTAT Investissement</b>			<b>3 278 426,55</b>	<b>-</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>10 627 412,11</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAUX 2 A 2</b>	<b>58 793 248,26</b>		<b>58 793 248,26</b>	

\*\*\*\*\*

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 – Budget principal :

- Excédent de fonctionnement	8.869.856,77 €
- Affectation en investissement	6.441.877,55 €
- Report de fonctionnement	2.427.979,22 €

\*\*\*\*\*

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 – Budget annexe eau :

- Excédent de fonctionnement	150.000,00 €
- Affectation en investissement	147.606,19 €
- Report de fonctionnement	2.393,81 €

\*\*\*\*\*

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 – Budget annexe du Camping :

- Excédent de fonctionnement	16.914,23 €
- Affectation en investissement	1.065,64 €
- Report de fonctionnement	15.848,59 €

\*\*\*\*\*

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'année 2005.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 H**

\*\*\*\*\*